

LÉGISLATURE 2016 – 2021

PROCÈS-VERBAL no 34

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 24 mars 2021 à 20h15

Salle des Remparts

Présidence : M. Roger Urech

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 33 de la séance du 10 février 2021
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation de nouveaux membres
5. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 6.1. Motion de M. Alessio Grutta (PLR) - « Le crowdfunding local : pour la création d'une bourse participative afin de financer les projets de développement durable ou d'utilité publique »
7. Réponses aux interpellations
- 7.1. Réponse municipale N° 3/2021 - Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) - « Arrogance ou usurpation ? »
- 7.2. Réponse municipale N° 4/2021 - Interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) - « Ne favorisons pas le culte du secret, soyons transparents avec la population »
8. Préavis
- 8.1. Préavis municipal N° 5/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 75'000.- pour l'introduction d'une solution informatique de gestion du temps et des frais du personnel communal
- 8.2. Préavis municipal N° 6/2021 - Demande d'un crédit d'un montant de Fr. 150'000.- destiné à l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air
- 8.3. Préavis municipal N° 7/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air
- 8.4. Préavis municipal N° 8/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour la construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire
9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2020 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition, à Montreux
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Elise Kaiser (LV) - « Pour un accueil de jour des enfants adaptés aux besoins actuels et futurs »

- 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 120'000.- pour la levée des oppositions au projet de cheminement piétonnier des rives du Lac - secteur ouest
- 9.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 167'000.- pour le remplacement des ascenseurs des immeubles locatifs de l'av. des Baumes 22 et 24
- 9.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2021 - Demande de deux crédits de Fr. 45'000.- et Fr. 70'000.- pour l'octroi d'une aide aux entreprises boélandes en période de COVID-19 et réponse à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) intitulée "En cette fin d'année, soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achats HappyDays"
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

Appel

67 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Bloch - Philippe Burkhalter - Célia Carron - Michel Culand - Barbara Delsaux - Rachel Descloux - Jean-Sébastien Fornerod - Guillaume Jung - Elisabeth Leimgruber - Jean Nervi - Philippe Neyroud - Pierre Pernet - Monique Petitpierre - Giustino Rampa - Jacques-André Schneider - Alexandre Stettler

Absent(e)s : Denis Fontes

M. le Président ouvre la 5^{ème} séance de l'année 2020-2021 - 34^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité, et a une pensée pour le public, toujours éloigné physiquement de nos débats mais qui peut, depuis ce soir, les suivre sur YouTube par le biais du site internet communal. Il souhaite que les débats soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel, les attaques personnelles n'ayant pas leur place dans cette assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est complété de la manière suivante :

Point 6.2 : Interpellation de M. Aloïs Raemy (PDC+I) - « En marge du Château, passage dans le mur d'enceinte »

Point 6.3 : Dépôt du titre d'une motion par M. José Espinosa (Hors parti/UDC)

Point 6.4 : Dépôt du titre d'une motion par M. José Espinosa (Hors Parti/UDC)

Point 10.1 : Communication municipale N° 6/2021 - Annonce de la suppression des cartes journalières CFF

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 33 de la séance du 10 février 2021

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 33 de la séance du 10 février 2021 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Merci à toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des scrutins du 7 mars, en particulier M. Ricardo Cachulo pour l'organisation de toute l'infrastructure et sa réactivité pour résoudre les problèmes techniques rencontrés. Nous avons pris note des diverses améliorations à apporter, telles que la

diminution de certains effectifs ou le renforcement d'autres postes, si par malheur nous devons nous retrouver avec un dépouillement de cette ampleur sous des contraintes similaires. Le dispositif pour le dépouillement du 28 mars est finalisé. Cette journée ne pouvant avoir lieu sous la responsabilité du président ou du vice-président, c'est au second vice-président, M. José Espinosa, que cette tâche a été confiée. Il sera secondé par un assistant de provenance opposée, en la personne de M. Lyonel Kaufmann, pour réduire au maximum les risques de recours, concernant principalement le traitement des bulletins non conformes. La proclamation des résultats se fera à la salle du Conseil communal. Seront conviés les mandataires principaux, ainsi que les 8 candidats et candidates. Le Bureau enverra une information par téléphone à toutes les personnes concernées environ 30 minutes à l'avance.

Merci aux présidents de groupes de réserver la date du mercredi 21 avril à 19h00 pour la séance d'organisation du Conseil communal en vue de la prochaine législature, durant laquelle le tournus du Bureau et la représentativité dans les différentes commissions seront définis. À la suite de cette réunion, une demande sera envoyée pour obtenir les noms des conseillers dans les diverses commissions pour l'organisation de la séance d'installation des autorités du 16 juin.

Sur les sièges, rapport d'activités 2020 de la Promove et point de situation statistique.

4. Assermentation de nouveaux membres

Néant.

5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Néant.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

M. le Président rappelle que le terme « développement » consiste à apporter de nouvelles informations ou explications et non à lire un texte que tout le monde a reçu et étudié.

6.1. Motion de M. Alessio Grutta (PLR) - « Le crowdfunding local : pour la création d'une bourse participative afin de financer les projets de développement durable ou d'utilité publique »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Si le développement durable est inscrit comme but constitutionnel à l'art. 2 de la Cst. féd., il est également demandé (art. 73 Cst. féd.) à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a mis en œuvre ces prescriptions constitutionnelles sous la forme de stratégies pour le développement durable notamment dans son projet Agenda 2030.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) coopère étroitement avec les cantons et les communes et encourage les processus de développement durable au niveau local, régional et cantonal. L'ARE soutient des actions innovatrices de mise en œuvre dans les cantons et les communes (Programme d'encouragement pour le développement durable) et promeut l'utilisation d'instruments de mesure et d'évaluation du développement durable (Cercles indicateurs, méthodologie de l'évaluation du développement durable).

Toutefois, pour mener à bien la réalisation de projets communaux durables ou d'utilité publique, il faut inévitablement recourir aux finances communales. Or, le budget 2021 de la Commune, adopté lors de la séance du 9 décembre 2020, est déficitaire. De plus, dans son rapport, la COFIN nous a averti « d'un endettement attendu très élevé de CHF 61'000'000.-, qui atteindra à la fin 2021 217% de l'endettement existant au début de législature ».

Ainsi, s'il est primordial que notre Commune puisse, à l'avenir, réaliser des projets durables ou d'utilité publique, il est également souhaitable que les desdits projets puissent être l'aboutissement d'une gestion saine et durable de nos finances.

Qu'est-ce que le crowdfunding (ou financement participatif) ?

Le terme de crowdfunding désigne le financement d'un projet par un certain nombre de bailleurs de fonds des projets. La foule (crowd) finance donc des projets téléchargés par les responsables du projet en règle générale sur une plateforme Internet (crowdfunding-platform). Si un investisseur est intéressé par un projet, il peut le soutenir financièrement sur cette plateforme.

La thématique du changement climatique amène également celle des mesures à prendre. Dès lors, la création d'une bourse participative via une plateforme de crowdfunding permettrait à notre Commune de lever des fonds, sans remboursement de la somme investie, et ainsi l'implication financière de personnes physiques ou morales sur nos projets communaux. Le co-financement apporterait de la sorte une plus grande adhésion de la part de la population aux mesures écologiques adoptées et serait un véritable outil de cohésion sociale car toute personne intéressée par les questions environnementales pourrait agir concrètement en y participant.

Il existe déjà un certain nombre de plateformes de crowdfunding. Nous pouvons citer les deux principales qui sont 1) heroslocaux.ch – la plateforme gratuite de crowdfunding pour les projets locaux ; et, 2) wemakeit – pour les projets de crowdfunding de tous genres.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la Ville de Renens qui a lancé, en 2019, une campagne de financement participatif pour équiper les grandes toitures de bâtiments privés de panneaux photovoltaïques. La Bourse Solaire participative a pour but de donner à tous, propriétaires de bâtiments ou non, l'opportunité de participer concrètement à l'essor des énergies renouvelables. La levée de fonds a été lancée sur la plateforme wemakeit.com.

Au vu de ce qui précède, j'invite votre Conseil à prendre la présente motion en considération dans le but :

- d'identifier les projets susceptibles d'être financés en partie ou totalement par une levée de fond participatif, du type « crowdfunding » ;
- d'adopter, un nouveau règlement d'utilisation de la Commune de La Tour-de-Peilz d'un fond communal pour les projets de développement durable ou d'utilité publique ;
- d'accepter que l'entrée en vigueur dudit règlement soit fixée au premier jour du mois suivant son approbation par le Conseil communal ;
- de créer un fonds communal pour le développement durable ou d'utilité publique ;
- lancer une campagne, tout public, de financement participatif.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission ad hoc pour sa prise en considération. »

M. A. Grutta précise que cette motion est le fruit d'une réflexion nourrie par l'approche à adopter dans le cadre de la thématique du développement durable. Membre de la commission pour la prise en considération de la motion sur la subvention des vélos électriques, il s'est aperçu que la problématique pouvait également être abordée sous un angle différent. Plus précisément que nous pouvions donner l'opportunité à la population boélande de participer, sous la forme d'un financement de projets communaux de développement durable ou d'utilité publique. Cela constitue un excellent moyen de sensibiliser et impliquer les gens dans cette problématique. La Municipalité est compétente pour identifier les projets susceptibles de faire l'objet d'un financement et son champ d'action est très large (p. ex. mobilier pour les parcs et jardins, nettoyage des rives du lac, mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains, installation de panneaux solaires). La Municipalité peut également donner la possibilité à la population elle-même

de faire des propositions. Une fois les projets identifiés, une campagne de crowdfunding pourra être lancée via la plateforme de son choix. En ce qui concerne la création d'un fonds communal pour les projets de développement durable ou d'utilité publique, nous pouvons très bien imaginer utiliser le fonds existant (compte 9280.003.00) qui est déjà affecté pour les énergies renouvelables et le développement durable, et ainsi adapter son règlement d'utilisation. Une autre idée serait d'apposer une plaquette de remerciement à l'intention des participants au projet, une fois celui-ci arrivé à son terme.

Mme G. Pasche remercie le motionnaire pour ces précisions, parce que le texte parlait à la fois de projets durables mais aussi d'utilité publique. Pour les projets de développement durable, qui sont prioritaires aujourd'hui au vu du changement climatique, ce serait une très bonne idée de faire du crowdfunding, pour autant toutefois que ce ne soit pas la seule source de financement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Étant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est renvoyée à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|--------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | SOCIALISTE | Dominique Vaucoret |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Alessio Grutta - Michel Tobler |
| | SOCIALISTE | Sandra Glardon |
| | UDC | Nathalie Demarta |
| | VERTS | Paul Castelain |
| | PDC + Indépendants | Robert Baechler |

6.2. Interpellation de M. Aloïs Raemy (PDC+I) - « En marge du Château, passage dans le mur d'enceinte »

M. A. Raemy donne lecture de son interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Le chemin au bord du lac permet actuellement aux infirmes en chaise roulante de se promener de Corseaux à Rive-Reine. La continuation du chemin vers l'est est en cours d'étude. Mais les infirmes en chaise roulante doivent pour passer, contourner le château de La Tour-de-Peilz ; en effet pour aller de l'est de la propriété du château au port (bain des hommes) il y a 4 marches d'escalier (3 x 25 cm + 1 x 20 cm c-à-d un escalier très raide) qui ne permettent pas, par exemple, aux infirmes en chaise roulante de passer. L'administration communale a-t-elle vérifié ce qu'en pensent les organisations de défense des infirmes comme PROCAP et AVACAH ? A-t-elle contacté les Monuments historiques à ce sujet ?

Je propose que la Municipalité et l'administration communale trouvent une solution à ce problème en accord avec ces organisations.

Une amélioration de ce passage serait aussi appréciée par les aînés et les parents avec une poussette.

Je demande une réponse écrite à ces questions. »

M. O. Martin, municipal, indique qu'un citoyen a déjà approché le service des domaines et bâtiments. L'idée a été jugée excellente et les architectes du projet ont déjà été mandatés pour étudier une solution.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.3. M. J. Espinosa annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Zone 51 ? Non, zone 30 La Tour-de-Peilz ».

6.4. M. J. Espinosa annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Aidons nos commerçants oui, mais aidons aussi nos sociétés locales ».

7. Réponses aux interpellations

7.1. Réponse municipale N° 3/2021 - Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) - « Arrogance ou usurpation ? »

M. J.-Y. Schmidhauser prend note de la réponse et en remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

7.2. Réponse municipale N° 4/2021 - Interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) - « Ne favorisons pas le culte du secret, soyons transparents avec la population »

M. G. Jung, excusé ce soir, a transmis sa réponse par courriel. Il remercie la Municipalité pour sa réponse qui correspond parfaitement à ses attentes. Toutefois, il y a une erreur dans le texte de la réponse, puisque selon l'interpellation et le procès-verbal, ce n'est pas lui qui a pris contact avec le Président du Conseil, mais M. M. Wüthrich, mandataire de la liste électorale La Tour-de-Peilz Libre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 5/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 75'000.- pour l'introduction d'une solution informatique de gestion du temps et des frais du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|-------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | UDC | Guillaume Jung |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | François Costa - Cédric Urech |
| | SOCIALISTE | Hugo Huart - Rachel Descloux |
| | VERTS | Pierre Fontana |
| | PDC + Indépendants | Jean-Wilfrid Fils-Aimé |

8.2. Préavis municipal N° 6/2021 - Demande d'un crédit d'un montant de Fr. 150'000.- destiné à l'assainissement des chaufferies du collège et du pavillon de Bel-Air

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|--|
| <u>Présidence</u> : | VERTS | Geneviève Pasche |
| <u>Membres</u> : | LIBERAL-RADICAL | Cédric Urech - Patrice Wenger |
| | SOCIALISTE | Gilbert Vernez - Jacques-André Schneider |
| | UDC | Guillaume Jung |
| | PDC + Indépendants | Aloïs Raemy |

8.3. Préavis municipal N° 7/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 314'000.- pour l'implantation, la pose et le raccordement de 6 mâts d'éclairage du terrain de football de Bel-Air

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|---------------------|
| <u>Présidence</u> : | PDC + Indépendants | Jean-Claude Charmey |
|---------------------|--------------------|---------------------|

| | | |
|------------------|-----------------|--|
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Christine Hausherr de Maddalena - Salvatore Noto |
| | SOCIALISTE | Philippe Neyroud - Jimmy Suro |
| | UDC | José Espinosa |
| | VERTS | Elise Kaiser |

8.4. Préavis municipal N° 8/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour la construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|--------------------|----------------------------------|
| <u>Présidence :</u> | LIBERAL-RADICAL | François Costa |
| <u>Membres :</u> | LIBERAL-RADICAL | Philippe Eugster |
| | SOCIALISTE | Serge Overney - Jacques Valloton |
| | UDC | Gabriel Ranzato |
| | VERTS | Roberto Carbonell |
| | PDC + Indépendants | Anne Lachat Baechler |

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2020 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition, à Montreux

Rapporteur : M. Patrice Wenger

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 18/2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Expositions ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis.

9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Elise Kaiser (LV) - « Pour un accueil de jour des enfants adaptés aux besoins actuels et futurs »

Rapporteur : M. Serge Overney

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 27 voix contre 14 (dix-sept abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Elise Kaiser (LV) - « Pour un accueil de jour des enfants adaptés aux besoins actuels et futurs »,

- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de Mme Elise Kaiser (LV) - « Pour un accueil de jour des enfants adaptés aux besoins actuels et futurs » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

- 9.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 120'000.- pour la levée des oppositions au projet de cheminement piétonnier des rives du Lac - secteur ouest

Rapport lu par M. Christian Grobéty

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 1/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer un crédit de Fr. 120'000.- pour le financement de la Phase 2 « Levée des oppositions » du cheminement piétonnier des rives du lac « Secteur Ouest » ;
2. de prélever ce montant de Fr. 120'000.- par le débit du compte No 9170.040.00 « Etude chemin pédestre en bordure du lac » ;
3. de prendre note que ce montant de Fr. 120'000.- sera intégré au futur préavis demandant le crédit de construction ;
4. de prendre en compte que les éventuelles subventions cantonales seront portées en amortissement du présent crédit ;
5. d'approuver le principe de levée des oppositions relatives à cet aménagement.

- 9.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2021 - Demande d'un crédit de Fr. 167'000.- pour le remplacement des ascenseurs des immeubles locatifs de l'av. des Baumes 22 et 24

Rapporteur : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la présente demande de crédit pour la réalisation du remplacement des deux cabines d'ascenseurs sises dans les immeubles locatifs de l'av. des Baumes 22 et 24 ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 167'000.- à prélever par le débit du compte N° 9143.094.00 « Travaux - Ascenseurs Baumes 22/24 » ;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 30'000'000.- ;
 4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 24'584'000,84 ;
 5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.
- 9.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2021 - Demande de deux crédits de Fr. 45'000.- et Fr. 70'000.- pour l'octroi d'une aide aux entreprises boélandes en période de COVID-19 et réponse à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) intitulée "En cette fin d'année, soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achat HappyDays"

Rapporteur : M. Erik Dumusque

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour le traitement de cet objet. La numérotation des amendements formulés par la commission diffère entre le corps du texte et les conclusions du rapport, raison pour laquelle il propose de s'appuyer sur la numérotation des conclusions du rapport.

M. F. Vodoz revient sur la page 1 du rapport. On voit que deux commerces qui ont pour gîte des locaux communaux ont bénéficié d'une réduction de loyer (deux loyers pour un montant de fr. 10'000.--). Il peine à comprendre puisque cinq commerces occupent des locaux propriétés de la commune. Cela représenterait un loyer mensuel de fr. 2'500.--. On parle de réduction, mais il espère que ce sont des exonérations. Il intervient aussi concernant l'aide pour les restaurants et les bars. Il aimerait que soient associés les tea-rooms, la sandwicherie ainsi que Traiteur Fusion, eux aussi lourdement pénalisés.

Mme T. Aminian, municipale, répond que trois commerces sur la Grande Rue ainsi que le camping sont locataires de la commune. Un locataire a aussi demandé de l'aide et la Municipalité est entrée en matière. On arrive à un total de fr. 11'800.--. Cela représente une exonération totale pendant trois mois, du 15 mars au 15 mai 2020. On a reçu une 2^{ème} demande d'aide du 15 janvier au 28 février 2021. À la Grande Rue, on a eu deux commerces du 15 mars au 30 avril, le 2^{ème} ayant obtenu une réduction parce qu'il a pu travailler.

Mme S. Blank Barbezat présente deux amendements. Le premier concerne le point 6 des conclusions. On viendrait ici apporter une aide pour tout ce qui concerne les charges sociales. Or, des aides existent déjà au niveau des RHT et des cas de rigueur. Le but n'est pas de financer les charges sociales, mais peut-être d'apporter une aide pour d'autres types de charges. Elle propose donc que la masse salariale déclarée aux caisses AVS soit en fait une base objective de calcul. Le point 6 aurait la teneur suivante :

« D'autoriser la Municipalité à procéder au versement d'une aide aux cafés-restaurants et bars boélands et d'utiliser pour ce faire un critère objectif basé sur la masse salariale 2020 déclarée aux caisses AVS des établissements encore en activité en 2021. Seront déduites des versements les éventuelles factures en souffrance de ces établissements envers la Commune (taxes, vins, etc.). »

Au vote, l'amendement au point 6 est accepté à une très large majorité (sept abstentions).

Le 2^{ème} amendement concerne le point 7. L'objectif est d'éviter que, si d'aventure une seule entreprise venait à s'annoncer, elle puisse toucher l'entier de l'aide de fr. 70'000.--. Le point 7 aurait donc la teneur suivante :

« De doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.-- dans le budget 2021 *avec une aide plafonnée par cas à hauteur de fr. 7'000.--.* »

Mme E. Kaiser aimerait savoir si cela aurait une incidence sur ce que la Municipalité a établi comme pronostic pour les différents bénéficiaires. Peu d'établissements semblent concernés et ce montant est calculé en fonction des différents cafés-restaurants touchés et à hauteur de 50% maximum des charges sociales, ce qui plafonne déjà l'aide. *(Pas de réponse immédiate à cette question)*

M. G. Chervet rappelle que l'objectif de l'amendement précédent était justement de ne pas confondre et que ces aides servent à couvrir des charges sociales, de telle manière à éviter tout risque d'incompréhension dans le cadre des RHT et des mesures pour les cas de rigueur. Ce serait quand même bête que l'aide de la commune serve de plafond aux aides fédérales et cantonales en la matière. La volonté de ce nouvel amendement en revanche, c'est de plafonner l'aide. On est parti sur l'idée d'une dizaine de commerçants qui feraient une demande, raison pour laquelle on arrive à fr. 7'000.-- par cas. Parce qu'on estime que ce n'est pas forcément juste, si d'aucuns ne demandent rien, que les autres se partagent tout le gâteau. Il y a aussi un autre impact, à savoir que si des commerçants utilisent beaucoup de salariés, proportionnellement ils touchent une aide plus grande. C'est donc dans une volonté d'équité qu'on propose ce plafond de fr. 7'000.-- par cas. Il rappelle que ces fr. 7'000.-- ne sont pas à considérer par rapport aux charges sociales. Le but de la commune n'est pas d'aider la Confédération et l'État, mais les commerçants.

Au vote, l'amendement au point 7 est accepté à une très large majorité (trois abstentions).

M. J.-P. Schwab, municipal, revient sur les questions posées par M. F. Vodoz. Le critère retenu est celui des commerçants qui ont dû fermer. Certains ont certes souffert, mais ils ont pu rester ouverts. On a dénombré 24 commerces ; 14 ont aussi été recensés, mais qui n'ont pas eu de période de fermeture, raison pour laquelle ils ne sont pas intégrés. Peut-être en a-t-on oublié un ou deux. Le courrier qui sera transmis aux différents commerçants permettra de voir si d'autres sont éligibles ou pas. Mis à part un montant qui dépasse légèrement le plafond de fr. 7'000.-- que le Conseil vient de voter, les aides se situent entre fr. 5'800.-- pour la plus élevée et fr. 1'400.-- pour la plus basse. Concernant le maintien des subventions à la culture, fr. 43'300.-- ont été versés pour la culture elle-même, fr. 45'000.-- pour l'économie et le tourisme et les loyers représentent fr. 11'819.25, soit un total de fr. 100'119.25, dans la cible des fr. 100'000.-- communiquée par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée au niveau de la discussion générale. La discussion est ouverte sur le premier amendement de la commission, qui a la teneur suivante :

8. d'autoriser la Municipalité à fournir une aide financière proportionnelle à la durée de fermeture pour tous les commerces situés au rez-de-chaussée qui ont dû fermer lors des restrictions COVID
9. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.-- dans le budget 2021

M. K. Egli, en parcourant le rapport, a identifié au moins deux commerces qui seraient injustement exclus des mesures car implantés au sous-sol d'un immeuble. Dès lors, il propose un sous-amendement afin de libeller le point 8 de la manière suivante :

« D'autoriser la Municipalité à fournir une aide financière proportionnelle à la durée de fermeture pour tous les commerces qui ont dû fermer lors des restrictions COVID ».

Au vote, le sous-amendement au point 8 est accepté à l'unanimité et les points 8 (dans sa formulation finale) ainsi que le point 9 sont ensuite acceptés eux aussi à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée concernant le 2^{ème} amendement de la commission. Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (quatre abstentions).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 4/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à créer dans le plan comptable communal un nouveau secteur 16 "Economie et tourisme", une nouvelle division 160 "Economie" et d'ouvrir le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à une exonération de la taxe déchets sur les entreprises 2020, dont la facturation devrait s'effectuer en 2021 ;
3. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 45'000.-- dans le budget 2021 ;
4. de comptabiliser le montant de Fr. 45'000.-- comme revenu de la taxe forfaitaire dans les divisions 450 et 451 puis de procéder à l'attribution de ce même montant au compte de réserve 9180.001.00 "Ordures ménagères et déchets" lors du bouclage des comptes 2021 ;
5. de prendre note qu'un courrier d'information sera envoyé aux entreprises concernées par le service Urbanisme et travaux publics, en charge de la gestion des déchets ;
6. d'autoriser la Municipalité à procéder au versement d'une aide aux cafés-restaurants et bars boélands et d'utiliser pour ce faire un critère objectif basé sur la masse salariale 2020 déclarée aux caisses AVS des établissements encore en activité en 2021. Seront déduits des versements les éventuelles factures en souffrance de ces établissements envers la Commune (taxes, vins, etc.) ;
7. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.-- dans le budget 2021 avec une aide plafonnée par cas à hauteur de Fr. 7'000.-- ;
8. d'autoriser la Municipalité à fournir une aide financière proportionnelle à la durée de fermeture pour tous les commerces qui ont dû fermer lors des restrictions COVID ;
9. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.-- dans le budget 2021 ;
10. d'autoriser la Municipalité à créer des bons d'achat subventionnés pour les clients et les entreprises bénéficiaires, celles-ci étant les commerces, prestataires de services, cafés-restaurants et les centres sportifs, culturels et de loisirs ayant leur siège social et exerçant leur activité dans la Commune de La Tour-de-Peilz et qui ont été négativement impactées par le COVID-19, à l'exclusion des grandes surfaces ;
11. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 150'000.-- dans le budget 2021 ;
12. de prendre note que le versement de ces aides sera effectué par le Service des finances ;
13. de considérer que par le vote de ce préavis, il a été répondu à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser (PS) et Paloma Lopez (PS) - Bons d'achat "HappyDays" déposée le 9 novembre 2020.

10. Communications municipales

10.1 Communication municipale N° 6/2021 - Annonce de la suppression des cartes journalières CFF

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

11. Propositions individuelles et divers

Mme A.-M. Arnaud intervient au sujet du château et du musée suisse du jeu. Elle se réjouit de ne pas avoir à voter aujourd'hui la dépense de fr. 10'000'000.-- pour le château. Les commissaires travaillent intensément avant de se prononcer. La presse nous apprend qu'ils ont demandé trois séances pour traiter ce sujet. « La 3ème séance s'occupera surtout du musée suisse du jeu dont la viabilité inquiète. Des élus attendent que l'audit réalisé sur le musée leur soir révélé – Ils ne l'auront peut-être pas in extenso, mais ils obtiendront de toute façon des informations – promet M. Olivier Martin, municipal en charge de ce dossier ». En tant qu'élue, elle ne peut que s'offusquer d'une telle révélation. Nous constatons en effet une sérieuse baisse de fréquentation (21'923 entrées en 2008, 13'700 en 2019). Ceci n'est pas la conséquence du COVID. Depuis plusieurs années, un refus d'informer les élus est évident. Le musée du jeu n'a plus de directeur et la commission de gestion signalait en 2020 une situation extrêmement préoccupante. La Municipalité demande depuis de nombreuses années à tous les conseillers communaux de voter un financement annuel de fr. 695'000.-- pour le musée. Faudra-t-il le reconduire pour le budget 2022 ? Il serait temps d'informer correctement les élus en toute transparence, pour que l'on puisse enfin dire, et ceci sans scandale, que l'entier de la rénovation du château est prévu pour un musée du jeu en perdition.

Mme G. Pasche ajoute qu'une séance est prévue le 6 avril concernant le musée du jeu. Or, la commission recevra les documents le 30 mars. Elle trouve un peu regrettable que cela arrive si tard, parce que certains commissaires travaillent et n'ont pas toujours la possibilité de se libérer pour étudier les dossiers au dernier moment. Serait-il possible d'avancer un peu ce délai ? (*La réponse parviendra ultérieurement*)

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h25. Il remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui participeront au dépouillement de dimanche prochain et espère que les prochains débats retrouveront un peu de sérénité.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

R. Urech

C. Dind